Commune de Myon

1 rue Georges Colomb 25440

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 12 JUIN 2025 à 20h15

Etaient présents : Mesdames Yolande Boichut, Maire Anne-Sophie, Colette Petetin, Sarah Vionnet et Messieurs Claude Cabaud, Faivre Claude, Patrick Deleule, Benoît Martin, Louis Vallet.
Étaient absents excusés : Madame Castella Marielle, Monsieur Bardey David
Était absent : néant
Quorum : cinq
Secrétaire de séance : Madame Yolande Boichut

Ordre du jour

- Approbation du procès-verbal du 7 mai 2025
- Cotisation bibliothèque municipale
- Choix de l'architecte pour le diagnostic de l'église
- Potentialité d'achat d'une parcelle boisée sous le Peu
- Etude de devis pour travaux salle de bains dans logement communal
- Etude devis d'installation de vannes de sectorisation
- Décision modificative
- Questions diverses

Validation du procès-verbal du 7 mai 2025

Le procès-verbal de la réunion du 7 mai 2025 est approuvé à l'unanimité des présents.

Cotisation bibliothèque municipale

Suite à la requête de la trésorerie d'Ornans, le Conseil Municipal doit définir, par délibération, le tarif des abonnements.

Après délibération et à l'unanimité des présents, le Conseil Municipal décide de valider les tarifs d'abonnement pratiqués à la bibliothèque communale depuis les années précédentes, soit :

- **8 euros** individuel
- **10 euros** famille
- **Gratuit** pour les enfants jusqu'à 14 ans et pour le personnel communal.

Choix de l'architecte pour le diagnostic de l'église

Le Conseil Municipal, ayant toutes les données sollicitées et après concertation, décide de confier cette étude à la SAS Antoine Chapuis (ainsi qu'aux sous-traitants E2MH – B3E – ECMH) pour un montant de 34 418.00 euros HT soit 41 301.60 euros TTC.
Le Conseil Municipal autorise Madame le Maire à signer tous documents concernant cette opération et à déposer une demande de subvention auprès de la DRAC à hauteur de 40%.

Potentialité d'achat d'une parcelle boisée sous le Peu

Patrick Deleule, 1er adjoint en charge de la forêt expose la possibilité d'achat de deux parcelles boisées sous le Peu (parcelles ZA 28 et 196 – superficie 0.2396 ha et parcelles ZA 31 et 32 – superficie 1.0314 ha) issues de l'indivision Manzoni. L'estimation initiale des experts donnait un prix de 29 215 euros. Le Conseil Municipal n'acceptant pas ce prix, il est ramené à 26 000 euros par les vendeurs
Le contexte offre une belle parcelle pour la commune en versant Nord (après achat des parcelles succession Berthod) et évitera une coupe rase sur tout le versant et la propriété intégrale (En dehors Pelles Moyne) en amont de la source du Petit Nœud.
Dans ces conditions, le Conseil Municipal se prononce favorable à l'acquisition de ces parcelles qui sont en limite d'autres parcelles boisées communales. Elles sont également situées à proximité de la source du Petit nœud.
Le Conseil Municipal accepte cette évaluation financière et donne un accord de principe pour l'acquisition de ces parcelles en attendant de connaître les modalités exactes par Me BOSSET, notaire en charge de cette affaire.

Etude de devis pour travaux salle de bains dans logement communal

Madame le Maire fait part aux conseillers de la réception de trois offres concernant les travaux de réfection totale de la salle de bains du logement communal situé 3 rue de l'Eglise.
Après étude, le Conseil Municipal décide de retenir le devis de la SARL Devillers Norbert pour un montant de 15 814.62 euros HT soit 17 396.08 euros TTC.
Le Conseil Municipal autorise Madame le Maire à signer tout document concernant cette rénovation.

Etude devis d'installation de vannes de sectorisation

Louis Vallet, 2e adjoint en charge du réseau d'eau potable présente le devis de la société TP Clément Caillard pour l'installation de deux vannes de sectorisation sur le réseau communal. Elles ont pour objectif de faciliter les contrôles et les interventions sur le réseau de distribution d'eau, notamment en cas de fuites. Montant 10 219.00 euros HT soit 12 262.80 euros TTC.
Une subvention de l'Agence de l'eau est attendue à hauteur de 50%
Le Conseil Municipal autorise Madame le Maire à signer tout document concernant cette rénovation.

Décision modificative

Le Conseil Municipal décide de régulariser un trop perçu d'un versement d'indemnités journalières. Montant 290.64 euros à rembourser.

Questions diverses

- **Remplacement agent communal :** Madame Carré Sylvie cessera son activité de gestionnaire de la salle de convivialité au 16 juillet 2025. Un appel à candidature est lancé pour recruter son ou sa remplaçant (e). Si vous êtes intéressé(e) ou si vous souhaitez plus d'informations, nous vous invitons à contacter Madame le Maire (au 06 37 04 23 72) **avant le 5 juillet 2025.** Les modalités de travail et d'indemnisation pourront vous être communiquées lors de cet échange téléphonique.

⇨ **Logement communal** : le devis de l'artisan Emmanuel Petits Travaux est validé pour un montant de 970 euros pour la fabrication et l'entretien des volets du logement communal de la Cure situé à l'étage.

⇨ **Facturation de photocopies :** le Conseil Municipal décide de fixer les tarifs suivants pour l'impression d'affiches (noir et blanc ou couleur) à la demande des associations dont le siège social est établi à Myon : gratuites jusqu'à 20 / animation. Au-delà, 0.50 euros pour des A4 et 1 euro pour des A3.
La commune ne pourra pas facturer en deçà d'un montant de 10 euros ;

⇨ **Entretien du Cimetière** : la commune vous rappelle que l'entretien autour des sépultures incombe aux propriétaires des concessions ou leurs descendants.

⇨ **Eau potable : la période des relevés des compteurs d'eau pour la facturation va débuter. Vous pouvez dès à présent faire parvenir à Madame le Maire par SMS (au 06 37 04 23 72) la photo de votre compteur et ce, jusqu'au 5 juillet. Après cette date, un conseiller municipal passera relever votre compteur. Merci de votre participation.**
Petite remarque : profitez de ce relevé d'index pour vérifier si votre compteur fonctionne correctement. Si vous n'utilisez pas d'eau au moment du relevé (toilettes, machine à laver, lave-vaisselle, jardin ...), votre compteur doit être à l'arrêt complet. Dans le cas contraire, il est possible que vous ayez une fuite d'eau dans votre habitation... ! à vérifier

⇨ **Feux d'artifice** : Nous profitons de ce compte-rendu pour vous rappeler les règles d'usage des feux d'artifice sur domaine privé : Seuls les feux d'artifice de type F1 et F2 (artifices de divertissement) peuvent être tirés par un particulier sur sa propriété et ce jusqu'à 22 heures. Ils ne sont soumis à aucune déclaration. Passé cet horaire, une autorisation doit être demandée en Mairie et à la préfecture au moins un mois avant la date prévue. En cas de sécheresse ou de vent important, toutes activités pyrotechniques peuvent être suspendues.

⇨ **Traversée du village par les véhicules motorisés** : Vous êtes de plus en plus nombreux à nous solliciter pour trouver des solutions afin d'obliger les véhicules qui traversent notre village à réduire leur vitesse. Nous avons pris l'attache du servie des Routes du Département pour réaliser un diagnostic de vitesse. Celui-ci servira aux réflexions sur les aménagements à réaliser.

⇨ **Pont du Ranch** : la décision attributive de subvention pour la réfection du pont du Ranch a été reçue. Le CEREMA, par son Programme National Ponts (PNP) **octroie une somme de 440 454 euros** à la commune de Myon, soit 60% du montant HT des études et travaux. Nous sommes en attente de la décision de l'Etat pour la partie DETR (20%) et du Département (forfait jusqu'à 60 000 €).

Dans le cadre d'un stage d'observation de 2nde, Constance travaillera deux semaines sur la commune et plus spécifiquement sur le thème du Pont du Ranch. Elle profite de ce compte-rendu pour passer un petit message :
« Bonjour, je m'appelle Constance, j'ai 15 ans et j'effectue mon stage de seconde à la mairie de Myon. Dans le cadre de ce stage, la commune m'a demandé d'effectuer une présentation sur le pont du Ranch. C'est pourquoi je me permets de demander votre aide pour constituer ce dossier.
Je suis à la recherche de toutes informations, photos ou anecdotes concernant ce pont. Vous pourrez me contacter ou m'écrire à ce numéro 07 65 56 49 67 ou à cette adresse mail c.vionnet09@gmail.com jusqu'au mardi 24 juin.
Merci de votre aide »

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30.

Le Maire	La secrétaire
Vionnet Sarah	Boichut Yolande





POINT INFO ASSO

Association « Rénov'Myon Notre Dame de l'Assomption » :

Suite à l'organisation de notre événement du dimanche 18 mai 2025 – Journée exposition de créations d'Arts, nous avons récolté au total la somme de 1 616.00 €. Nous tenions à remercier tous ceux qui ont permis que cette journée soit une réussite.

Prochain événement : Fondue Géante à la salle de convivialité le **Samedi 25 octobre 2025.**

Association « Foyer familial » :

Notre traditionnelle randonnée gourmande est prévue cette année le **Dimanche 28 Septembre 2025**. Elle sera organisée au profit de l'association Octobre rose qui œuvre contre le cancer du sein. .